



COMPTE RENDU D'AUDIENCE – CGT ÉDUC'ACTION MAYOTTE

Date : 6 octobre 2026

Interlocuteur : Secrétaire Général du Rectorat de Mayotte et DRH

Pour la CGT Éduc'action : Bruno DEZILE (Secrétaire général)

1. Propos introductifs et contexte de rentrée

- L'audience s'est tenue dans le cadre du préavis de grève couvrant la période du 1er au 15 octobre 2026.
- Le climat de la rentrée est sous haute tension et les personnels attendent des actes forts de la part de l'administration.
- La délégation a dénoncé la densification inacceptable des établissements, avec des classes de 30 à 35 élèves dans des espaces inadaptés, sans moyens humains ou matériels supplémentaires.

2. Suivi du GT Contractuels

- **Recrutement et rémunération** : **La CGT Éduc'action a exigé la prise en compte de l'ancienneté, des compétences et des diplômes lors du recrutement pour établir un indice juste**, similaire à ce qui se pratique dans d'autres académies comme Versailles ou Créteil.
- **Complément de rémunération** « remis en cause par la DGFIP de la Réunion » : Le refus automatique du complément de rémunération pour les collègues se présentant avant la réception du mail de confirmation a été dénoncé comme inacceptable.
- **Reprise d'ancienneté** : Il a été proposé de créer un groupe de travail pour établir des règles de reprise d'ancienneté en se basant sur les règles de reclassement.
- **Mobilité** : **La CGT Éduc'action a rappelé l'importance de réunir une Commission Consultative Paritaire (CCP)** fin juin ou début juillet pour traiter les dossiers spécifiques et éviter les affectations non désirées qui mettent les collègues en difficulté.
- **Remise en cause des contrats 1, 2 et 3 ans** : Le rectorat a expliqué que cette situation fait suite à des difficultés nationales (licenciements massifs dans d'autres académies) et à une volonté de limiter le nombre de CDI à long terme à Mayotte.
- **Titularisation** : Pour pallier cela, le rectorat anticipe la mise en place, dès l'année prochaine, d'une titularisation sur liste d'aptitude (sans année de stage) pour des contractuels majoritairement en CDI dans plusieurs disciplines sous tension. Le nombre exact de bénéficiaires et de disciplines concernées n'est pas encore connu. **La CGT Éduc'action a réaffirmé son opposition à toute remise en cause des contrats de 1, 2 et 3 ans.**
- **Retraite et IRCANTEC** : L'alignement du régime général de retraite reste une revendication majeure portée par la CGT Éduc'action. Le cas d'anciens contractuels dont les années ne sont toujours pas prises en compte par la caisse de sécurité sociale de Mayotte a été relancé. **Concernant l'IRCANTEC, la mise en place est attendue pour 2027 sans aucune rétroactivité, ce qui**

est perçu comme une injustice flagrante et une rupture d'égalité avec les collègues de l'Hexagone.

- **Titularisation et titres de séjour** : Les collègues avec des titres de séjour sont exclus du processus de titularisation. **Petit rappel : la CGT Éduc'action milite pour la titularisation de TOUTES et TOUS sans exception !** Nous avons également alerté ces derniers mois à plusieurs reprises sur la problématique récurrente du renouvellement des titres de séjour (qui impacte le renouvellement des contrats) et les difficultés de délivrance de visas, notamment à l'approche de chaque période de vacances. La CGT Éduc'action n'oublie pas la situation des élèves bloqués dans leur poursuite d'études, ce qui nous avait valu une exclusion d'une intersyndicale !

3. GT Sanitaires, Bâti scolaire et Conditions d'accueil

- **Implication syndicale** : Le rectorat reconnaît que seule la CGT Éduc'action a travaillé sur le dossier sanitaire, **une thématique qui rejoint pleinement les revendications actuelles des lycéens concernant les conditions d'accueil déplorables.**
- **Infrastructures** : Face à la revendication de construire des établissements scolaires à taille humaine, le ministère oppose une volonté de diminuer les dépenses et pointe un manque de terrains disponibles. La CGT s'interroge sur cet argument au vu des compétences en urbanisme du Conseil départemental.
- **Prochaines étapes (GT sanitaires)** : La CGT Éduc'action transmettra ses propositions (questionnaire ciblé, protocole, référentiel type WASH, et interventions sur les points sensibles) avant la prochaine réunion sanitaire prévue fin octobre.

4. Revendications AED, AESH et EMS

- **AED : Le ministère impose un statu quo sur la mise en place d'une grille des rémunérations**, bloquant ainsi tout changement d'indice pour les CDD sur la période de 6 ans, et n'offrant aucune évolution pour les CDI. La délégation a souligné que seule la mobilisation nationale par la grève permet de débloquer ces situations.
- **Sous-effectifs AED : Le manque de personnel a été rappelé**, la dotation de cette été dérisoire de 10 ETP pour tout Mayotte ayant été en grande partie absorbée par l'internat d'excellence de Kawéni, dont le coût exorbitant interroge au vu du faible nombre d'internes.
- **AESH** : La mise à jour de la grille a permis à près de la moitié des AESH de bénéficier d'une augmentation de leur point d'indice. **La CGT Éduc'action a alerté sur le manque d'ETP AESH dans l'académie.** Bien que le ministère envisage des créations de postes rapides, le syndicat reste sceptique suite aux précédentes annonces de recrutements massifs qui ne se sont pas concrétisées.
- **EMS** : L'accès à une prime spécifique ou à la prime REP/REP+ est rendu impossible par les textes nationaux et le risque de créer une inégalité avec les EMS intervenant en lycée. Concernant la proposition de la FSU d'installer le complément de rémunération, à l'instar de ce qui existe pour les administratifs. Il existe en effet un risque important que cette proposition soit elle aussi rejetée. **La CGT Éduc'action a proposé d'utiliser la grille AJDAENES et SAENES pour classer les EMS selon leur expérience et ancienneté (particularité**

votée en CSA académique par la CGT). Cette solution doit être étudiée par le ministère, mais les restrictions budgétaires laissent peu d'espoir.

5. Droits syndicaux et Communication

- La CGT a signalé le dysfonctionnement de sa liste de diffusion académique.
- Le SG et le DRH se sont engagés à se rapprocher des services informatiques pour régler ce problème, tout en précisant que des envois de mails sont actuellement en cours pour la création des mots de passe liés aux élections professionnelles.

6. Situations individuelles

- La CGT Éduc'action a fait remonter plusieurs dizaines de situations (titulaires et contractuels) au cours des dernières semaines.
- Le DRH a indiqué que certains dossiers sont traités, d'autres en cours, et plus d'une dizaine sont encore en attente.
- Les points de blocage majeurs soulevés concernent les affectations, les prises en charge financières et les problèmes de connexion à l'ENSAP liés aux changements de noms ou des problèmes concernant les numéros de sécurité sociale.

7. Conclusion

- Les points n'ayant pas pu être traités seront inscrits à l'ordre du jour des prochains GT ou abordés avec le service RH.
- La CGT Éduc'action reprendra contact avec le SG et le DRH avant les vacances pour faire avancer les dossiers individuels toujours en attente.
- La CGT Éduc'action souligne l'importance des rappels continus pour éviter que des dossiers ne passent à la trappe.
- Le sérieux du travail de la CGT Éduc'action est reconnu par le rectorat, et le syndicat rappelle qu'il refuse de s'attribuer publiquement les mérites de l'avancement des dossiers lorsque le travail a été effectué par des collègues du rectorat.
- Certains d'entre vous nous ont demandé d'aborder la question des promotions PPCR : nous la portons au niveau national. La CGT Éduc'action continue de revendiquer des droits pour les titulaires au niveau national, notamment l'abrogation des règles inadmissibles du PPCR (pour lesquelles la FSU, l'UNSA et la CFDT ont voté pour, et la CGT contre).

Bruno DEZILE pour la CGT Éduc'action Mayotte

[https://www.cgteducactionmayotte.com/
cgt.mayotte@gmail.com](https://www.cgteducactionmayotte.com/cgt.mayotte@gmail.com)